Image not found or type unknown

Succession de terres agricoles

Par **Marie 27**, le **15/10/2015** à **19:04**

Bonsoir nous allons rentrer en succession 50ha de terres agricoles mediocres 10ha de bois le souci est que depuis 2010 mise en vente aucun acquéreur même la SAFER n'a eu aucune candidature elle a renoncé en 2014! La cause ! En 2009 notre corps de ferme a été détecté pollué au PCB conclusion d INERIS se serait un transformateur construit en 1930 qui serait à l'origine ? les terres agricoles ne sont pas polluees mais le spectre de la pollution fait peur a priori comment fait on quand on hérite d'un bien invendable que personne ne veut même louer.même en donnant le foin personne n'en veut!c'est dire l'ambiance. La seule parcelle à bâtir est également polluée.comment l'évaluer sachant que personne nachetera Faute de moyens aucune action en justice n'a été intenté
PS je n'ai trouvé aucun cas semblable sur le net.sommes 3 héritiers se sentant dépourvus devant un tel cas pas commun.salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés